

COMMENT PAYER LE STATIONNEMENT ?

Applications mobiles Tickets horaires et forfaits



Horodateurs tickets dématérialisés Tickets horaires et forfaits



En ligne Information, inscription, forfaits



Voirie - seineouest.tepark.fr
Parcs - fr.parkindigo.com

En boutique Information, inscription, forfaits



Parking Marché - Niveau 0
23 rue Antoine Fratacci
92170 VANVES
boutique-vanves@group-indigo.com
01 46 38 49 96

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
13h30 17h00	9h00 17h00	fermé	9h00 17h00	fermé	9h00 12h30	fermé

COMMENT BÉNÉFICIER DES FORAITS RÉSIDENT / PROFESSIONNEL / AUTRE PROFESSIONNEL ?

Les forfaits à tarif préférentiel dédiés aux résidents, professionnels et autres professionnels sont accessibles sous conditions d'éligibilité.

Voirie - Inscrivez-vous en boutique ou sur :
seineouest.tepark.fr

Après validation de votre demande, votre inscription sera associée à votre immatriculation. Pour stationner en règle, vous pourrez ensuite acheter votre forfait à tarif préférentiel sur l'un des canaux de paiement (applications mobiles, horodateurs, en ligne).

Parcs - Rendez-vous en boutique ou sur :
fr.parkindigo.com

LE FORAITS DE POST-STATIONNEMENT (FPS)

Le Forfait de Post-Stationnement (FPS) est une régularisation du paiement de la redevance de stationnement. Il est dû dans les cas suivants :

- Absence de paiement du stationnement
- Dépassement de la durée de stationnement payée
- Paiement du stationnement dans la mauvaise zone

Sur le territoire de GPSO, le FPS a été fixé à **35 €, avec une minoration à 25 €** en cas de paiement sous 4 jours calendaires après réception de l'avis de paiement (soit 9 jours par rapport à la date d'envoi figurant sur l'avis de paiement reçu à domicile).

COMMENT PAYER UN FPS ?

J	FPS minoré	25 €	Se reporter à l'avis de paiement transmis à domicile par l'ANTAI
J+9	FPS forfaitaire	35 €	Se reporter à l'avis de paiement transmis à domicile par l'ANTAI
J+90	FPS majoré	35 € + 50 € de majoration par l'État	

COMMENT CONTESTER UN FPS ?

J	En ligne paiement.usager.tefps.fr
J+30	Pas de contestation possible

Contrairement aux autres amendes, un FPS peut être contesté sans le régler au préalable. La contestation est aussi possible par courrier avec accusé de réception.

Retrouvez toutes les informations détaillées sur :

- seineouest.fr/stat pour les modalités de stationnement
- seineouest.fr/fps pour le FPS



seineouest.fr
0800 10 10 21
Numéro d'appel gratuit



GUIDE PRATIQUE DU STATIONNEMENT



BOULOGNE-BILLANCOURT
CHAVILLE
ISSY-LES-MOULINEAUX
MARNES-LA-COQUETTE
MEUDON
SEVRES
VANVES
VILLE-D'AVRAY

seineouest.fr
0800 10 10 21
Numéro d'appel gratuit



STATIONNEZ MALIN !

- Pas besoin de chercher une place : pensez aux parcs de stationnement, **c'est au même prix !**
- Faites votre marché en toute sérénité... Le samedi matin (9h-14h), **1 heure gratuite dans les parcs Marché et Cabourg.**
- Une course rapide ? Un déjeuner ? Pour les Résidents, les 30 premières minutes de stationnement sont gratuites en zone rouge une fois par jour.

PICS DE POLLUTION

En cas de pic de pollution confirmé la veille au soir sur le site seineouest.fr, le stationnement devient **gratuit en zone Orange pour les Résidents**. Une inscription préalable en ligne est nécessaire (voir au verso).

Les forfaits en cours de validité ne sont ni prolongés, ni remboursés.

* Stationnement également payant le dimanche et les jours fériés pendant les **Grands Salons**



- Grands Salons :**
- Salon International de l'Agriculture
 - Foire de Paris
 - Paris Games Week
 - Mondial Paris Motor Show
 - Salon des Vins des Vignerons Indépendants

VANVES

STATIONNEMENT PAYANT

ZONE ROUGE	ZONE ORANGE	PARCS SOUTERRAINS
Durée maximale 2h Forfaits non valides	Durée maximale 5h Forfaits valides	CABOURG MARCHÉ
Du lundi au samedi Payant de 9h à 19h30 Gratuit dimanche, jours fériés	Du lundi au samedi Payant de 9h à 19h30 Gratuit dimanche*, jours fériés*	Du lundi au dimanche Ouverture 24h/24

Stationnement gratuit en août en zone rouge et orange pour les ayants-droits (résidents, professionnels) inscrits sur seineouest.tepark.fr

TARIFS HORAIRES

	ZONE ROUGE	ZONE ORANGE	PARCS SOUTERRAINS
EN BREF	0h-2h.....1,60 €/heure 30 MIN. GRATUITES pour les Résidents (une fois par jour)	0h-5h.....1,60 €/heure	0h-4h.....0,40 €/15min 4h-7h.....variable 7h-10h....1,00 €/heure 10h-24h.....gratuit
1h	1,60 €	1,60 €	1,60 €
2h	3,20 €	3,20 €	3,20 €
3h	2h15 : 15 €	4,80 €	4,80 €
4h	2h30 : 35 €	6,40 €	6,40 €
5h		8,00 €	8,00 €
6h		5h15 : 15 €	10,00 €
7h	Stationnement non recommandé au-delà de 2h	5h30 : 35 €	12,00 €
8h			13,00 €
9h		Stationnement non recommandé au-delà de 5h	14,00 €
10h			15,00 €
24h			15,00 €

Forfaits accessibles sous conditions.
Informations : seineouest.fr/stat

FORFAITS

		ZONE ORANGE	PARCS SOUTERRAINS
RÉSIDENT ou PROFESSIONNEL DE PROXIMITÉ	Jour	1,50 €	-
	Semaine	7,50 €	30 €
	Mois	25 €	75 €
	Année	220 €	750 €
	Rés. Basse Emission	-50%	-33%
	Rés. Petit Rouleur	-	-33%
AUTRE PROFESSIONNEL	Prof. de Santé Mobile	gratuité toutes zones	-
	Jour	1,50 €	-
	Semaine	7,50 €	40 €
	Mois	25 €	100 €
	Année	220 €	1000 €
	Journée (8h-20h)	-	-25%
	Moto	-	-50%